



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

09.201221.001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 20 décembre 2021

Nombre de représentants en exercice	:	14
Nombre de présents	:	10
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt et un, le 20 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : MM. MIOTTE, FREYBURGER, LUPFER, JACQUET MIADANA LOCK LECK, GIUDICI, Mmes BEUGNET, DAVID, RENOFFIO, VALLON,

Absents Excusés : MM. PILEYRE, ANGIONE, Mme COURTOT

Procurations : Mme JACQUET à M. MIOTTE

Secrétaire : Mme VALLON

OBJET

Décision modificative n°3 : réaménagement prêt

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

Mme Joëlle DAVID, adjointe aux finances fait part au le Conseil Municipal d'un mail de la Préfecture et de la Trésorerie nous informant que la délibération n° 07.101121.008 prise lors du Conseil en date du 10 novembre 2021 n'est pas équilibrée, nous devons la revoir.

Mme DAVID propose au conseil de l'annuler et de la remplacer comme suit :

Date de la convocation

Le 14 décembre 2021

Date d'affichage

le 24 décembre 2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
4817 - 040	23 081	021	- 24 936
1641 - 041	399 941	1641 - 041	399 941
166 - 041	399 941	1641 - 040	48 017
		166 - 041	399 941
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023	- 24 936	796 - 042	23 081
6688 - 042	48 017		

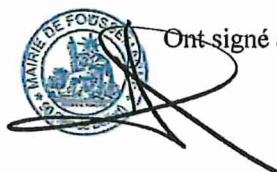
Le Conseil après avoir délibéré :

- ✦ annule la délibération n°07.101121.008 du 10 novembre 2021,
- ✦ accepte les transferts de crédits ci-dessus.

Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le



ID : 090-219000494-20211223-DEL09201221002-DE

09.201221.002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 20 décembre 2021

Nombre de représentants en exercice	:	14
Nombre de présents	:	10
Nombre de votants	:	11

L'an deux mil vingt et un, le 20 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : MM. MIOTTE, FREYBURGER, LUPFER, JACQUET MIADANA LOCK LECK, GIUDICI,
Mmes BEUGNET, DAVID, RENOFFIO, VALLON,

Absents Excusés : MM. PILEYRE, ANGIONE, Mme COURTOT

Procurations : Mme JACQUET à M. MIOTTE

Secrétaire : Mme VALLON

OBJET

Décision modificative n°4 : écritures de fin d'année

M. Joëlle DAVID, adjointe aux finances, informe le conseil sur le fait qu'il y a besoin de prendre une décision modificative afin d'ajuster les dépenses de fin d'année

Pour	:	11
Contre	:	0
Abstention	:	0

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
615221	- 3 271		
739223	2 452		
65548	819		

Date de la convocation

Le 14 décembre 2021

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ accepte les transferts de crédits ci-dessus.

Date d'affichage

le 24 décembre 2021

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le



et publication ou notification

le